|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
| **Demande de subvention FEADER**  **« Soutien à l’émergence et au fonctionnement des groupes opérationnels du Partenariat Européen pour l’Innovation » (PEI)**  **déclinée de l’intervention 77.01 du Plan Stratégique National en Bourgogne-Franche-Comté**  **Annexe 6 – « confirmation du respect des règles de la commande publique »** | | |
| Le présent document est une annexe obligatoire à remplir par tout demandeur.  Transmettez l’original au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté avec votre demande d'aide et conservez un exemplaire. | | |
|  | | |

IDENTIFICATION de la structure et du projet

|  |
| --- |
| **IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE ET DE SON REPRESENTANT LEGAL** |
| N° SIRET : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  RAISON SOCIALE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  STATUT JURIDIQUE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  *Exemples ; établissement public, collectivité, EPCI, association syndicale autorisée, association loi 1901…*  NOM du représentant légal : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Prénom du représentant légal : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Qualité du représentant légal : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

|  |
| --- |
| **IDENTIFICATION DE L'OPERATION FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE D’AIDE FEADER** |
| Intitulé de l’opération : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

INFORMATIONS a l’attention du representant legal

|  |
| --- |
| **Demandeurs devant fournir le present formulaire avec la demande d’aide au titre du PSN** |
| Ce formulaire doit être daté, cacheté et signé et joint à la demande d’aide excepté pour les personnes physiques et les GAEC. Pour tous les autres, il convient de cocher à minima les engagements du représentant légal et de le renseigner dûment la description des marchés, lorsque la demande d’aide est présentée par tout pouvoir adjudicateur ou entité adjudicatrice soumis aux règles de la commande publique (dans le cadre réglementaire du Code des marchés publics, de l'Ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 au sens du Décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 et à partir du 1er avril 2016, de l’Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 au sens du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) :   * un service de l'État, un établissement public de l'Etat, * une collectivité territoriale, un établissement public local, * un organisme de droit privé mandataire d’un organisme soumis au Code des marchés publics, * un organisme de droit privé ou public ayant décidé d’appliquer le Code des marchés publics, * tout organisme qualifié de droit public (y compris donc les organismes relevant du droit privé au sens français qui sont dans ce cas) au sens du Code des marchés publics, de la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 ou de la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004, dont les chambres d’agriculture, le Centre régional de la propriété forestière, etc. |

|  |
| --- |
| **RAPPELS SUR LEs principes fondamentaux du droit de la commande publique** |
| Les procédures formalisées prévues par le droit communautaire ne s’imposent qu’aux marchés d’un montant supérieur aux seuils fixés par le droit communautaire. Au-dessous de ces seuils, l’acheteur est libre d’organiser sa procédure comme il le souhaite, en respectant les seuils définis et les obligations de procédure de mise en concurrence et de publicité. Tous les porteurs de projet publics et / ou soumis aux règles de la commande publique demandant une subvention FEADER, quels que soient la nature et le montant des dépenses présentées, devront respecter les principes de la commande publique, à savoir : la liberté d’accès à la commande publique, l’égalité de traitement des candidats, la transparence des procédures, choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin, respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics et ne pas contracter systématiquement avec le même fournisseur ou prestataire, s'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin. Ces principes permettent d’assurer l’efficacité et la bonne utilisation des deniers publics. La bonne application de ces principes implique une définition préalable des besoins, le respect des règles de publicité et de mise en concurrence et le choix de l’offre économiquement la plus avantageuse. Si l’opération n’est pas conforme aux règles de la commande publique, l’opération est inéligible au PSN. |

|  |
| --- |
| **RAPPELS SUR LE COMMENCEMENT DE l’OPERATION** |
| La date de commencement d'exécution d'une opération correspond à la date du premier acte juridique passé pour la réalisation du projet. Un marché public est un acte juridique passé pour réaliser le projet. Le demandeur est informé que la date de commencement du marché public constitue un commencement d'exécution de l'opération et qu'à ce titre, la date du commencement du marché public doit être postérieure à la date de début d'éligibilité de l'opération pour laquelle il est demandé une aide FEADER, telle que définie dans la notice explicative de la demande d’aide. A défaut, l'opération pour laquelle une aide est demandée sera inéligible. Dans le cadre du code des marchés publics, les marchés d'un PSN Bourgogne Franche Comté – Formulaire commande publique V 03/04/2023 montant supérieur à 40 000 Euros HT (depuis le 1er janvier 2020) sont notifiés avant tout commencement d'exécution. Dans le cadre de l'ordonnance de 2005, les marchés sont notifiés lorsqu'ils sont passés dans le cadre d'une procédure formalisée.  Pour les marchés passés selon une procédure formalisée, la notification consiste en un envoi d'une copie du marché signé au titulaire. La date de notification est la date de réception de cette copie par le titulaire. Pour les marchés passés selon une procédure adaptée ou pour les marchés soumis à l'ordonnance de 2005 et passés sans procédure formalisée, aucun formalisme n'est prescrit. La réception par le titulaire d'une lettre de commande, d'un contrat signé, ou encore d'un devis signé peut valoir notification du marché.  Cas particuliers :   * *Marché à tranches conditionnelles : le commencement d'exécution correspondra à la date de décision d’affermissement de la tranche correspondant à l'opération ;* * *Marché à bons de commandes : le commencement d'exécution correspondra à la date de la notification du premier bon de commande concernant l'opération ;* * *Accords-cadres et marchés subséquents : la date d'effet sera la date de notification du marché subséquent.* |

ENGAGEMENTS du representant legal

|  |
| --- |
| Je suis informé(e) que la date de commencement du marché public constitue un commencement d'exécution de l'opération pour laquelle une demande d’aide est déposée au titre du PSN et qu'à ce titre, la date du commencement du marché public doit être postérieure à la date autorisée pour le commencement de l'opération pour laquelle une demande d’aide est déposée au titre du PSN, telle que définie dans la notice explicative du dispositif d'aide dans le cadre duquel je dépose une demande d'aide. A défaut, l'opération pour laquelle une demande d’aide est déposée sera inéligible. |

|  |
| --- |
| *Cocher la case correspondant à la situation de la structure :*  Je certifie sur l'honneur que la structure dont je suis le représentant légal n'est pas soumise aux règles de la commande publique pour l'opération identifiée ci-dessus pour laquelle j’ai demandé une aide FEADER, et ce pour le motif suivant :  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Je m'engage à respecter les règles de passation des marchés publics pour l'opération identifiée ci-dessus pour laquelle j'ai demandé une aide FEADER. Ce(s) marché(s) sont décrits dans le(s) tableau(x) ci-dessous. |

Description des marchés prevus

*Si l'opération fait l'objet de plus de deux marchés, veuillez remplir plusieurs exemplaires de ce formulaire*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Objet du marché : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Montant HT du marché : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Type de marché :  Travaux  Fourniture et services   |  |  |  | | --- | --- | --- | | Procédure | Modalités de publicité | Forme | | Procédure adaptée en dispense de mise en concurrence et de publicité  Procédure adaptée  Procédure formalisée :  Appel d’offres ouvert  Appel d’offres restreint  Concours  Dialogue compétitif  Procédure négociée  Autres (préciser) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | Publicité non obligatoire  BOAMP  JAL  Profil acheteur  JOUE  Presse spécialisée (si nécessaire)  Autre (préciser) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | Accord-cadre Allotissement  Marché à bons de commande Marché à tranches conditionnelles  Autres (préciser) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Objet du marché : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Montant HT du marché : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Type de marché :  Travaux  Fourniture et services   |  |  |  | | --- | --- | --- | | Procédure | Modalités de publicité | Forme | | Procédure adaptée en dispense de mise en concurrence et de publicité  Procédure adaptée  Procédure formalisée :  Appel d’offres ouvert  Appel d’offres restreint  Concours  Dialogue compétitif  Procédure négociée  Autres (préciser) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | Publicité non obligatoire  BOAMP  JAL  Profil acheteur  JOUE  Presse spécialisée (si nécessaire)  Autre (préciser) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | Accord-cadre Allotissement  Marché à bons de commande Marché à tranches conditionnelles  Autres (préciser) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Je soussigné :  *(Prénom, NOM)* | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | | Qualité :  *(Président…)* | | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Certifie exactes et sincères les informations mentionnées. | | | | | |
| Fait à :  Le : | | Cachet de la structure : | | Signature du (des) représentant (s) légal (aux) : | |

Les données personnelles collectées dans ce formulaire sont traitées par la Région Bourgogne-Franche-Comté ou par des sous-traitants dans le cadre des missions d’autorité de gestion des Fonds

Européens Agricoles pour le Développement Rural qui lui sont dévolues. Ces traitements visent à permettre l’éventuel octroi d’une aide et l’évaluation du dispositif concerné. Ces données seront conservées jusqu’au 31/12/2033. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d’opposition, d’un droit de rectification et d’un droit à la limitation du traitement de vos données.

Ces droits peuvent être exercés par courrier à l’adresse suivante : Région Bourgogne-Franche-Comté, Direction Europe et Rayonnement International, 17, boulevard de la Trémouille – CS 23502 – 21035 DIJON cedex. Ou par voie électronique feader@bourgognefranchecomte.fr. Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 boulevard Trémouille, CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dpd@bourgognefranchecomte.fr).